

Les présents :

Archimbeau Sylvie
Audibert Christian
Audibert Monique
Barbaresco Joseph
Bossard Marina
Bourdinière Danielle
Caraty Stéphane

Gautier Claudie
Gourdin Servenière Franck
Gourdin Servenière Mathilde
Latta Ludivine
Pron Catherine
Pron Madeline
Travaillé Claude

Ordre du jour :

Désignation d'un président et d'un secrétaire de séance.
Création d'une association loi 1901.
Choix du nom de l'association.
Définition des statuts (Document de travail remis par mail).
Choix du logo.
Siège de l'association.
Appel aux candidats pour les postes d'administrateurs.
Prix des cotisations.
Fin de l'Assemblée Générale constitutive.

La séance s'ouvre à 20h20.
Tour de table pour les présentations d'usage.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

1. Désignation d'un président et d'un secrétaire de séance :

Claude Travaillé : président de séance.
Marina Bossard : secrétaire de séance.

2. Création d'une association loi 1901 :

- Pourquoi ? L'objectif est de poursuivre les actions menées lorsque le voyage solidaire au Bénin était encore hébergé au catalogue de DEPARTS, et de les étendre.

3. Qu'est-ce qu'une association d'intérêt général ?

Une association reconnue d'intérêt général peut émettre des reçus fiscaux pour réduction d'impôt à hauteur de 66 %.
L'organisme doit apprécier lui-même le statut fiscal. Dès l'instant où le JO officialise la création de l'association, on pourra se proclamer d'intérêt général. Pas obligation d'attendre une réponse, mais possibilité de le faire pour voir si on répond à tous les critères.

Siège en France, à finalité humanitaire, qui vise à vouloir le bien d'autrui, finalité éducative, humanitaire pour le bien être... On répond à tous les critères.

Fonctionnement : 3 critères :

- * ne pas agir au profit d'un cercle restreint,
- * la gestion doit être désintéressée,
- * les activités doivent être non lucratives,

Question de Claudie Gautier : toutes les associations de tourisme solidaire sont-elles d'intérêt général ?

Claude Travaillé : Parmi les membres de l'ATES, seules DEPARTS et La Case d'Alidou le sont, car elles ne sont composées que de bénévoles. Les autres sont plus des entreprises.

La nature du versement importe peu, mais c'est l'intention du don qui importe pour bénéficier d'un reçu fiscal : dons en espèces et chèques, dons en nature, la part solidaire d'un voyage est rajoutée au prix du voyage donc c'est un don, on a le droit à des reports de dons, mais il faut tout dépenser assez rapidement. Dépenses engagées par les administrateurs et qui renoncent au remboursement.

Cotisations statutaires : si elles permettent le fonctionnement elles peuvent être déduites aussi fiscalement pour partie.

Remarque de Monique Audibert : le fait de pouvoir émettre des reçus fiscaux est important, notamment en fin d'année pour les gens qui souhaitent payer moins d'impôt.

En cas de doute possibilité d'engager une procédure de rescrit fiscal.

• Ses objectifs :

Ne pas limiter au tourisme, venir en aide au pays du Sud, mener des actions d'intérêt général, organiser des séjours touristiques car grande possibilité de rencontres, d'échanges, d'enrichissement réciproque, d'émancipation des femmes, d'ouverture des enfants, sensibiliser de jeunes français aux difficultés des habitants du Sud, développer le micro crédit (107 au Bénin en 2,5 ans de 150 euros, DEPARTS nous laisse l'argent).

Remarque de Danielle Bourdinière : il faudrait rajouter « les sensibiliser à l'environnement culturel, social ». L'objectif étant l'ouverture pour les jeunes français.

Remarque de Franck Gourdin Servenière : sensibiliser les jeunes et ne pas réduire aux collégiens et lycéens.

Remarque de Claudie Gautier : « point a » : ne pas réduire aux populations du Sud : retirer du « Sud ».

3. Choix du nom de l'association :

A' *Tibo Timon* : explications par Marina Bossard : *Tibo Timon* signifie « Ensemble nous pouvons » en ditamari, l'ethnie du Nord du Bénin. Le fait d'ajouter le « A » permet d'être visible plus rapidement sur Internet.

Remarque de Joseph Barbaresco : ce nom est peut-être réducteur si on veut mettre en place d'autres voyages qu'au Bénin.

Claudie Gautier : l'origine de la naissance de l'association est importante, ce nom me plaît.

Franck Gourdin Servenière : on est tous partis au Bénin, ça semble donc normal.

Monique Audibert : on peut rajouter 3 points de suspension (pour le fun).

Stéphane Caraty : le « A » pour le référencement : je ne suis pas sûre que cela serve.

Claude Travaillé : c'est vrai pour Internet, mais dans l'ATES les voyageurs sont mis par ordre alphabétique.

Nom de l'association : A' *Tibo Timon* validé sans points de suspension à l'unanimité.

4. Définition des statuts (Document de travail envoyé par mail) :

Arrivée de Catherine Pron 21 heures.

Cotisation pour une année pleine, de date à date.

Un bureau qui se réunira à peu près tous les mois, et fera des propositions à valider au CA. Une Assemblée Générale par an.

Composition du CA : 7 membres au minimum - 15 au maximum.

Validation des statuts : A l'unanimité.

Qui se présente au poste d'administrateur de A'Tibo Timon ?

Franck Gourdin Servenière, Marina Bossard, Claudie Gautier, Sylvie Archimbeau, Stéphane Caraty, Christian Audibert, Claude Travaillé, Monique Audibert, Madeline Pron, Mathilde Gourdin Servenière, Ludivine Latta.

Les candidats au poste d'administrateur sont élus à l'unanimité

Remarque de Franck Gourdin Servenière : Questionnement par rapport à l'extension géographique des voyages futurs.

Claude Travaillé : expérience / ATES : il y a les associations spécialisées et des généralistes (opportunistes ? Là où il y a des clients). Pour fidéliser, il faut élargir.

5. Choix du logo :

Joseph Barbaresco : mains noires et blanches on se limite à l'Afrique.

Madeline Pron : confirme, il faudrait faire une photo multiculturelle.

Stéphane Caraty : l'écriture peut-être en extérieur ?

Claude Travaillé : ça réduit trop le logo lui-même. J'ai essayé.

Catherine Pron : retravailler pour élargir à d'autres pays.

Franck Gourdin Servenière : 4 mains de différentes origines.

Madeline Pron : les bracelets c'est bien, mais ça peut faire chaînes.

Joseph Barbaresco : je confirme l'idée des chaînes.

Claudie Gautier : la symbolique est un peu fermée.

Danielle Bourdinière : il faut varier davantage : alternance de mains paraît plus intéressante.

Marina Bossard : je vais prendre des photos avec mes élèves avec 4 mains différentes.

Claudie Gautier : poser la main pour éviter fermeture.

6. Siège de l'association :

Y-a-t-il des avantages à être dans un département ou un autre ? Non
Le siège de l'association sera à Coubron (93470) au 39 rue de Vaujours.

7. Prix des cotisations :

20 euros par an : validé à l'unanimité.

Questions:

Franck Gourdin Servenière : les priorités : récupérer les fonds auprès de DEPARTS, le travail administratif en préfecture, l'ouverture d'un compte.

Claude Travaillé : les statuts seront déposés tels que définis, et une demande de parution au JO sera faite. Les autres actions urgentes : site Internet, adhésion ATEs, création commissions.

Marina Bossard : autre priorité : la rédaction d'une lettre d'informations pour informer de cette création de **A' Tibo Timon**.

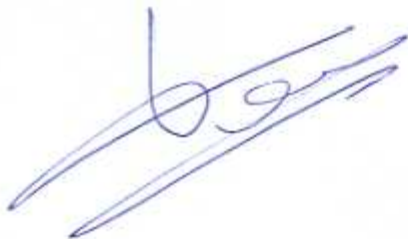
Monique Audibert : peut-on utiliser le fichier de DEPARTS ?

Réponse globale : il ne semble pas opportun d'utiliser ce fichier.

L'assemblée Générale Constitutive vote à l'unanimité la création de l'association **A' Tibo Timon**

8. Fin de l'AG constitutive : 21h30

Le Président
Claude TRAVAILLE



Le secrétaire
Marina BOSSARD


MB